

ASSEMBLÉE DU 28 NOVEMBRE 2018  
À 17 : 00 HEURES

- O R D R E D U J O U R -  
N/D: 1-5-3/07

1. - **PRÉLIMINAIRES**

1.1 - Ouverture de la séance;

1.2 - Adoption de l'ordre du jour;

1.3 - Adoption du procès-verbal (24 octobre 2018);

2. - **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2.1 - Règlements d'urbanisme :

2.1.1 Règlement numéro 300-24-2018 de la Ville de L'Assomption;

2.2 - Demande de financement de la Fiducie écosystèmes Lanaudière / reboisement d'un site en réhabilitation au sein du massif boisé des Terres noires;

3. - **ADMINISTRATION**

3.1 - Dépôt du rapport d'autorisation de dépenses et de paiement;

3.2 - Dépôt de l'état des résultats en date du 30 septembre 2018;

3.3 - Prévisions budgétaires :

3.3.1 Adoption des prévisions budgétaires 2018 :

3.3.1.1 Partie I, Aménagement, environnement, développement économique, transport collectif et administration; (doivent être adoptées par les **municipalités membres de la MRC** de L'Assomption à la majorité des voix);

3.3.1.2 Partie II (**doivent être adoptées par les municipalités incluses dans le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal à la majorité des voix**), ainsi que les autres responsabilités pour lesquelles la MRC de L'Assomption a déclaré sa compétence;

3.3.1.3 Partie III (**doivent être adoptées par les municipalités ayant acquis et financé des bacs** pour la gestion des matières résiduelles à la majorité des voix);

3.3.1.4 Partie IV, Code municipal, (**doivent être adoptées par la municipalité régie par le Code municipal**);

3.3.1.5 Partie V (doivent être adoptées par la municipalité ayant le bénéfice de cet écoparc situé à **Repentigny**);

3.3.1.6 Partie VII (**doivent être adoptées par la municipalité hors territoire CMM** ayant le bénéfice du service 211);

3.3.2 Avis de motion (projet de règlement numéro 172 décrétant la répartition des dépenses de la MRC de L'Assomption, selon les fonctions non-prévues au deuxième alinéa de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que la contribution à un organisme de développement économique (dispositions de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*, L.Q., 2015, c. 8), également, une contribution sera prélevée pour le fonctionnement du transport collectif, les matières résiduelles, la gestion des RDD et des écoparcs, conformément aux déclarations de compétence en ces matières.

3.4 - Assurances générales 2019;

3.5 - Grille salariale 2019;

3.6 - Déclaration des intérêts pécuniaires des élus (dépôt);

3.7 - Calendrier des séances ordinaires de l'année 2019;

3.8 - Modification du contrat d'évaluation foncière;

3.9 - Interventions d'urgence hors du réseau routier :

3.9.1 Acquisition d'équipements;

3.10 - Signature des effets bancaires :

3.10.1 Effets bancaires de la MRC de L'Assomption;

3.10.2 Modification des signataires au compte financier du FLI;

3.11 - Programme d'amélioration de la performance de Tricentris, projet de la Ville de L'Assomption;

3.12 - Étude de caractérisation de la gestion des matières résiduelles des industries, commerces et institutions (ICI) :

3.12.1 Dépôt des procès-verbaux de l'ouverture et de l'analyse des soumissions;

3.12.2 Octroi du contrat;

- 3.13 - Ajout d'une collecte de résidus verts pour le territoire de la Ville de Repentigny;
  
- 3.14 - Octroi d'un contrat d'ensemencement hydraulique sur le Branche principale du cours d'eau Cabane Ronde;
  
- 4. - **AUTRES SUJETS**
  
- 4.1 - Bureau des délégués de comté;
  
- 4.2 - Cession d'immobilisations du transport en commun et du transport adapté;
  
- 4.3 - Remboursement au Réseau de transport métropolitain de revenus usagers perçus en 2017;
  
- 4.4 - Confirmation de la nouvelle image de marque de la MRC;
  
- 4.5 - Approbation du budget 2019 de la Table des préfets et élus de la Couronne Nord (TPÉCN) touchant le contrat de prêt de service du coordonnateur aux dossiers métropolitains et divers;

4.6 - Fonds local d'investissements (FLI) :

4.6.1 Modification de la résolution numéro 15-06-126, ajout d'un signataire;

4.7 - Fonds de développement des territoires :

4.7.1 Politique de soutien aux entreprises;

4.8 - Divers;

5. - Période de questions;

6. - Levée de l'assemblée.